

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
PROTECTION DE LA NATURE

CABINET DU MINISTRE

POINT FOCAL RAMSAR

N° _____/R/MINEP/PFR

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT AND NATURE
PROTECTION

MINISTER CABINET

RAMSAR FOCAL POINT

YAOUNDE, le
The

RAPPORT DE MISSION JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES 2 FEVRIER 2007

Le Cameroun et la communauté internationale célèbrent Chaque année 2 février la journée mondiale des zones humides pour commémorer la signature de la convention sur les zones humides signée le 2 février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar.

Le Cameroun a adhéré à la convention de Ramsar le 13 janvier 2006 au courant de la même année il a inscrit deux sites comme site Ramsar d'importance internationale à savoir la plaine d'inondation de Waza Logone et le Lac de Crater de Barombi Mbô. Ainsi, Le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature en partenariat avec WWF International ont voulu donné une ampleur particulière à la célébration de la journée mondiale des zones humides 2007 dont le thème cette année était : « *les zones humides et la pêche : du poisson pour demain* ». A cet effet, des actions de sensibilisation du public aux valeurs et aux avantages des zones humides en général et de la Convention de Ramsar en particulier ont été menées sur les deux sites suscités. Cette journée a été également l'occasion de procéder à la cérémonie officielle de remise des certificats des différents sites inscrits.

Le présent rapport déclinera les activités qui se sont déroulées dans la plaine d'inondation de waza logone et au lac de cratère de Barombi Mbô.

I- Célébration de la Journée Mondiale Des Zones Humides Le 2 février 2007 Dans Le Site Ramsar D'importance Internationale Waza Logone

Journée du 31 janvier 2007

Trois séances de travail se sont tour à tour déroulées :

La 1^{ère} à la Délégation Provinciale du MINEP de l'Extrême-Nord avec les responsables de cette structure. Il a été question de clarifier le contenu de la mission notamment les étapes de la mission et leur durée.

La 2^e réunion quant à elle s'est déroulée dans les locaux de l'Association Camerounaise pour l'Education Environnementale (ACEEN). Y ont pris part le Coordonnateur de cette ONG, le responsable de la CBLT-FEM et bien sûr les membres de l'équipe Ramsar.

A la fin de cet entretien, la délégation de Yaoundé a noté qu'il est d'un intérêt capital de se rendre plutôt sur le site de Zina étant donné que le thème sous lequel se célèbre la journée mondiale des zones humides cette année notamment : « *les zones humides et la pêche, du poisson pour demain* » cadre parfaitement avec l'actualité de cette région : à savoir les récents événements qui ont conduit à la perte des vies humaines.

Par ailleurs, aucune démarche n'a été entreprise pour la mobilisation des autorités et des populations sur le site de Waza.

Pour ce qui est de la 3^e séance de travail tenue dans les locaux de la CRTV Maroua, avec le Chef de Service de l'Information assurant l'intérim du chef de station empêché, il s'est juste agi d'une prise de contact et rendez-vous a été pris le lendemain pour les modalités pratiques.

Journée du 1^{er} février

Les missionnaires accompagnés du Chef de Service de la Sensibilisation ont été reçus par le Gouverneur de l'Extrême-Nord. Les objectifs de la mission lui ont été précisés et il s'est assuré que les dispositions ont été prises pour que celle-ci se déroule dans les bonnes conditions.

La finalisation des modalités pratiques relatives à la couverture médiatique s'en est suivie à la CRTV Maroua.

Après un arrêt à la Délégation Provinciale du MINEP pour correction et multiplication des documents, les intéressés se sont rendus à Zina. Il était 15h.

La prière du soir a été l'occasion idoine pour mobiliser les populations, c'est ainsi que les imams se sont chargés de passer le message et rapidement les populations ont été informées de l'arrivée d'une délégation du MINEP dans leur localité.

Journée du 2 février 2007

Dès 7h30mn, la cour de l'école publique de Zina est prise d'assaut par les élèves de ladite école, par les collégiens du Collège d'Enseignement Secondaire de Zina, par les autorités religieuses et traditionnelles ainsi que les autres populations.

Les cérémonies ont démarré à 8h30mn par un exposé du chef de la délégation à savoir Mme MOUAHBA Olivière, son exposé sera suivi par celui du représentant d'ACCEN, ONG bien installée et bien connue dans la localité. Cette causerie éducative tournera autour des explications relatives à la

Convention de Ramsar, ses objectifs, l'importance des zones humides, l'adhésion par le Cameroun, la particularité de la localité de Zina, les avantages du classement d'un site comme site Ramsar d'importance internationale, les avantages d'une exploitation rationnelle des ressources naturelles que regorgent la plaine inondable, les inconvénients des pratiques de pêches non conventionnelles (creusage des canaux).

Cette partie sera suivie par un débat. Les autorités traditionnelles et religieuses ont affirmé qu'ils ont pris conscience des dangers des mauvaises pratiques de pêche et ont promis avoir une meilleure attitude pour une gestion durable de leurs ressources naturelles.

Un jeu concours a été organisé avec les élèves du primaire et du collège. Chaque gagnant recevait un lot (lots offerts par le WWF).

Après le jeu concours, le chef de mission a pris la parole pour délivrer aux populations riveraines de la plaine d'inondation de Waza Logone le mot du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature préparé à cet effet. La cérémonie prendra fin par un réjouissance populaire où tout le monde était invité sans distinction. Il est 12h.

L'équipe prendra ensuite la route pour Yaoundé via Maroua – Garoua – Ngaoundéré.

II- Célébration de la Journée Mondiale Des Zones Humides Le 2 février 2007 Dans Le Site Ramsar D'importance Internationale Barombi Mbô

L'équipe Ramsar conduite par Monsieur ONDOUA Serge Hervé, Conseiller Technique N°2 au MINEP et par ailleurs Point Focal Ramsar, qu'accompagnaient trois autres membres a conduit la délégation qui devait se rendre dans la Province du Sud-Ouest.

1^{er} février 2007

Deux principaux entretiens ont eu lieu : l'un avec les services du gouverneur et l'autre avec le préfet de Kumba.

Il s'est agit pour les deux entretiens d'expliquer aux collaborateurs de Monsieur le Gouverneur ainsi qu'au Préfet, Sous-Préfet, 1^{er} Adjoint Préfectoral, Délégué du Gouvernement, d'expliquer les objectifs de la mission et d'élaborer le plan de travail de la journée du 2 février.

Journée du 2 février 2007

A 9h30mn du 2 février, les autorités administratives, municipales et les élèves du Lycée Bilingue de Kumba, l'équipe Ramsar du MINEP et de la Délégation Provinciale du Sud-Ouest et un membre de WWF Limbé en l'occurrence EBWEKOH Monya O'KAH se sont rendus à pied sur une distance de 25km parcourue en 1h15mn au village Barombi Lake où nous avons été accueillis par

le Chef du village et de nombreux groupes de danse ainsi que la population fortement mobilisée.

Prenant la parole, le Chef du village a souhaité la bienvenue à l'ensemble de la délégation et a précisé que notre présence dans cette localité aussi enclavée témoigne de l'intérêt que le Gouvernement et la Convention de Ramsar portent au Lac Barombi.

L'essentiel de la journée a porté sur la causerie éducative axée sur les points suivants :

Qu'est-ce que la convention de Ramsar et ses objectifs ?

- **Les différents types de zones humides existant au Cameroun ;**
- **Les buts poursuivis dans la gestion d'un site Ramsar d'importance internationale ;**

Qu'est-ce qu'un site Ramsar ?

Qui désigne les sites Ramsar ?

- **Les avantages d'une inscription d'un site comme site Ramsar d'importance internationale ;**

Quels sont les effets de l'inscription d'un site sur la liste Ramsar ?

- **Qui est concerné par les zones humides**

Quels produits trouve-t-on dans les zones humides ?

Pour revenir au thème de cette année *les zones humides et la pêche*, avec le slogan *du poisson pour demain*. Nous leur avons expliqué que le poisson constitue la principale source de protéines pour beaucoup de personnes. La demande de poisson a doublé en 40 ans. Il est probable qu'elle augmenterait parallèlement à la croissance démographique mondiale. Sur les 35 millions de personnes qui participent actuellement à la pêche, 95% vivent dans des pays en développement et la plupart sont des pêcheurs artisanaux : leurs moyens d'existence ne seront assurés que si tout est fait pour qu'il y ait encore du poisson demain.

Naturellement, pour Ramsar, ce problème est fondamental ; les pêcheries marines et intérieures dépendent de zones humides en bon état et en mesure de fonctionner. Les zones humides côtières sont des zones d'alevinage pour les espèces de poissons océaniques et la plupart des espèces côtières qui constituent les prises de la pêche ; les mangroves et les zones humides côtières des régions tempérées entretiennent une aquaculture marine. La pêche dans les eaux intérieures, capture et aquaculture, dépend également de lacs, d'étangs et de cours d'eau en bonne santé.

Pour résoudre les problèmes des pêcheries, les solutions suivantes peuvent être envisagées :

- Mieux gérer les pêcheries de capture aux niveaux international, national et local, grâce à l'application des lignes directrices Ramsar sur

- les pêcheries et du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, entre autres méthodes de gestion ;
- Améliorer les pratiques de l'aquaculture marine et en eau douce qui fournit actuellement environ 40% du poisson (en particulier des crevettes, des homards, des huîtres, etc.) ;
 - Acheter et de consommer le poisson en connaissance de cause, dans toute la mesure du possible ;
 - Adopter une approche durable de la pêche sportive qui, dans certains cas, peut avoir des effets considérables sur les pêcheries intérieures et marines.

Ensuite les populations ont posé quelques doléances.

- Elles ont relevé une contradiction patente : le Lac ravitaille toute la ville de Kumba en eau alors que les populations riveraines manquent d'eau ;
- Elles demandent la création des activités génératrices de revenus autres que la pêche intensive effectuée dans le lac ;
- Sollicitent auprès des autorités administratives la réglementation de la période de pêche dans le lac afin d'étendre la période d'alevinage.

Les manifestations ont pris fin avec les réjouissances populaires.